

Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin

Antoine Messarra

Citer ce document / Cite this document :

Messarra Antoine. Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin. In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, n°81-82, 1996. Les partis politiques dans les pays arabes - 1. Le Machrek. pp. 135-151;

doi : <https://doi.org/10.3406/remmm.1996.1760>

https://www.persee.fr/doc/remmm_0997-1327_1996_num_81_1_1760

Fichier pdf généré le 22/04/2018

Antoine Messarra*

Les partis politiques au Liban : une expérience arabe pionnière et en déclin

L'expérience partisane libanaise est pionnière dans le monde arabe, par la pensée politique que les partis au Liban ont diffusée dans la région et par la participation démocratique à la chose publique qu'ils ont suscitée et polarisée. Les partis au Liban ont diffusé durant plus d'un demi siècle un discours et des concepts sur la démocratie, les droits de l'homme, le nationalisme, le socialisme, le pluralisme et l'arabité, et cela à l'échelle de tout le monde arabe.

On aurait tendance aujourd'hui à dénigrer cet héritage sous prétexte que l'expérience partisane libanaise est synonyme de fragmentation, de conflit et de guerre civile. Les guerres déclenchées au Liban de 1975 à 1990 sont plutôt des guerres multinationales, dont une dimension est civile. Quand l'action de l'armée est paralysée par l'effet d'une conjoncture interne défavorable et d'ingérences extérieures, le corps social perd ses mécanismes de défense, comme un organisme atteint du sida. C'est alors que des structures miliciennes d'auto-défense se constituent avec tous les risques de subordination et de patronage extérieur.

Certes, pour étudier l'évolution des partis au Liban, les guerres multinationales depuis 1975 constituent une phase charnière. Mais l'expérience partisane libanaise n'est pas seulement une expérience de guerre et de conflit. Pour une longue période de l'histoire du Liban, ce fut aussi une expérience de pluralisme et de démocratie. Le Liban résume et condense les problèmes, les conflits et les espoirs de paix et de démocratie dans la région. Poser le problè-

* Université Libanaise.

me des partis politiques à un moment où les Libanais ne sont pas encore guéris des partis – les années de guerres ayant saccagé et discrédité les partis, eux-mêmes victimes d'une conflagration qui au fond les dépasse –, c'est pénétrer au cœur de la construction démocratique d'après-guerre. Cette construction, si nécessaire pour la survie du Liban pluraliste, est menacée.

I. Typologie et étapes d'évolution

Les publicistes libanais font des distinctions assez vagues entre les partis sans indiquer des critères ni proposer une typologie cohérente. Ils distinguent entre les partis proprement dits et les blocs et clans, et entre les partisans d'un Liban indépendant et ceux d'une entité plus élargie. Le préjugé qui couvre les partis et la croyance qu'il n'y a pas de vrais partis au Liban s'explique par la confusion entre partis et système de partis. Les partis au Liban ont, à des niveaux variables, une assise populaire, une organisation et un programme. Il est cependant possible de leur appliquer la notion de "petits partis" que Maurice Duverger définit comme des groupuscules qui ne possèdent jamais qu'une très faible représentation numérique au Parlement et ne paraissent donc pas capables de jouer un rôle gouvernemental ou oppositionnel important. Les petits partis sont de deux sortes :

- Les partis de personnalités qui sont « de simples groupes parlementaires sans organisation partisane réelle dans le pays, sans véritable infrastructure sociale. Ils réunissent des députés qui supportent mal la discipline des grands partis, ou qui jugent ces derniers incapables de satisfaire leurs ambitions (...). Ils forment la clientèle d'une personnalité très influente, attachée à elle par son prestige ou ses faveurs (...). Ils ne s'appuient généralement pas sur une doctrine précise, étant constitués sous le signe de l'opportunisme ou des nuances ».

- Les partis de minorités permanentes qui se caractérisent par l'existence d'une organisation de base. « Ils ne sont pas, écrit Duverger, seulement constitués dans le cadre parlementaire : ils ont une armature dans le pays, soit nationale, soit locale. Certains reposent sur des comités ; mais d'autres sont formés de sections, de cellules et mêmes de milices. Par leur structure, ils constituent des partis de masse [...]. Ils reposent sur une infrastructure sociale ou politique. Ils correspondent à une fraction de l'opinion publique, fortement minoritaire, mais relativement stable ». Duverger distingue trois types à l'intérieur de cette catégorie : les partis de minorités ethniques ou géographiques, les partis de minorités religieuses et les partis de minorités politiques. « Petits au Parlement national, ajoute-t-il, ces partis sont localement très puissants [...]. Les partis de minorités religieuses sont en voie de disparition dans les pays occidentaux où la religion a cessé de jouer un rôle important dans la vie des Etats ; ou bien il s'agit de grands partis chrétiens qui correspondent à une notion différente [...]. En Afrique et en Asie, les partis de minorités religieuses sont au contraire assez développés : le Liban serait à cet égard l'exemple le plus typique et le plus complexe » (M. Duverger, 1969, 322-325).

On peut contester l'efficacité de la plupart des petits partis au Liban, mais on ne peut leur dénier le caractère de partis politiques. Michael Suleiman qui a étudié la structure et l'idéologie des partis au Liban, qui, selon lui, reflètent et créent une culture politique fragmentée dans le pays, écrit à propos de ces partis : leur existence constitue un élément essentiel pour le maintien du système politique libanais. Il en est ainsi parce que le pouvoir politique au Liban est divisé entre des factions régionales, des groupes confessionnels, des groupes d'intérêts économiques et des partis idéologiques. L'élimination de l'un des participants est capable de faire fléchir la balance et, par conséquent, de modifier la nature du système. Ainsi les partis politiques constituent un élément (composant) essentiel du système politique libanais, bien qu'ils ne se fassent pas la concurrence pour le pouvoir au sens occidental. Ils sont dans le système, mais non du système. Ils critiquent, orientent, informent (ou déforment) et maintiennent ainsi une tribune pour une discussion libre des problèmes qui ne sont pas débattus, ou qui ne peuvent pas être débattus, par la Chambre des députés ou en Conseil des ministres (M. Suleiman, 1976, 15-16). Tous les partis au Liban remplissent ou souhaitent remplir à des degrés variables, limités et incomplets, les deux fonctions des partis, à savoir la compétition en vue du contrôle du pouvoir politique (pas nécessairement par la voie des élections et de la Chambre) et la socialisation politique.

Traditionnellement on distinguait entre les partis légaux qui reconnaissent l'Indépendance et l'intégrité du Liban à l'intérieur des frontières déterminées en détail par l'article premier de la Constitution, et les partis illégaux qui travaillent en vue d'une entité plus large. A l'intérieur de cette distinction s'en ajoute une autre, entre les partis nationaux, nés au Liban et qui œuvrent au Liban, les partis transnationaux, nés hors du Liban et qui œuvrent pour une entité plus large, et les partis ethniques et religieux qui entendent créer un État religieux ou dont la composition se limite à une ethnie, comme pour les partis arméniens. Dans quelle mesure est-il possible de distinguer entre Gauche et Droite parmi les partis au Liban ? La distinction est inadaptée au contexte libanais (M. Suleiman, 1976, 157-166 ; A. Messarra, 1976).

Quelle que soit la distinction retenue, il y a bien des partis au Liban, mais il n'y a pas un système de partis, c'est-à-dire que le pouvoir ne s'exerce pas par des groupes politiques organisés rationnellement et qui se font la concurrence pour participer au gouvernement ou contrôler l'Exécutif. Les partis ne sont pas encore les agents à travers lesquels les électeurs sont intégrés et représentés. Le système consensuel libanais peut aussi être qualifié de polyarchique, avec une pluralité de centres de décision (J.-C. Douence, 1971), à savoir les partis, les organisations communautaires, les blocs et alliances parlementaires, et les syndicats et autres groupes de pression.

On peut en outre distinguer quatre étapes dans l'évolution partisane au Liban : l'étape antérieure à l'Indépendance, l'étape de la paix (1943-1975), celle de la guerre (1975-1990) et celle d'après-guerre et de la mise en application de l'Accord d'entente nationale du 22 octobre 1989.

1. L'étape antérieure à l'Indépendance.

Durant la période qui a précédé la formation de l'Etat libanais en 1920, l'esprit partisan (*al-hizbiyya*) s'est manifesté au Mont-Liban durant l'Emirat maanite, puis durant l'Emirat chéhabiste. Les deux partis rivaux sont al-Kaysi et al-Yamani. La dualité Kaysi-Yamani s'est transformée ensuite en Joumblatiste-Yazbakiste, la première sous la direction de Kamal Joumblatt en tant que Kaysite et la seconde sous la direction des Arslan.

Durant le Mandat français, des élites politiques nouvelles ont émergé, notamment au sein des communautés chrétiennes, et principalement de la communauté maronite. Deux facteurs y ont contribué : la politique française à travers ses attaches avec des leaders proches des orientations de la France et le transfert du centre de décision politique du Mont-Liban vers Beyrouth. Le pôle fondamental d'attraction de la politique libanaise durant le Mandat se fonde sur l'attitude des leaders politiques par rapport au Mandat, notamment après la décision de suspension de la Constitution par le Haut commissaire français en 1932. Deux blocs parlementaires ont été formés, le Bloc National et le Destour, fondés sur des alliances entre leaders influents au sein des communautés chrétiennes et musulmanes.

2. L'étape de la paix (1943-1975).

Dans la phase 1943-1975, on distingue deux catégories de partis : les partis transnationaux dont l'objectif ne se limite pas au régime libanais et qui contestent l'entité libanaise et les fondements même de l'Etat, et les partis nationaux qui participent à la vie politique libanaise dans le cadre du système politique existant.

Les trois partis arméniens, Tachnag, Hantchag et Ramgavar ont participé aux élections législatives, surtout le Tachnag qui a fait accéder des candidats au Parlement, mais il s'agit de partis qui polarisent des arméniens et dont les préoccupations débordent le cadre libanais interne. D'autres petits partis ont participé à la vie politique, mais l'envergure de ces partis était plutôt régionale, comme al-Nida, al qawmî, dirigé par Kazem el-Solh, les Najjadé dirigés par Adnan al-Hakim à Beyrouth, et les partis nasséristes à Beyrouth, Saïda et Tripoli.

Le dilemme des partis nationalistes réside dans le fait qu'ils proposent de grands changements qui se heurtent aux obstacles de la structure libanaise et des réalités arabes pluri-étatiques (*kutriyya*). La démocratie est aussi le grand absent dans les diverses propositions partisans. Les problèmes sont posés en termes conflictuels, mais la compétition démocratique interne et la pratique démocratique des partis sont occultées.

Durant la période de paix au Liban, la représentation partisane au Parlement a connu une progression continue. Cette représentation est passée de 20 %

dans les années cinquante à 34 % dans le Parlement de 1972 (tableau 1). Aux élections de 1992, le taux de représentation partisane a baissé jusqu'à près de 27 % ; de nouveaux partis sont entrés au Parlement tandis que d'autres en sont sortis, surtout les partis dont la base populaire est chrétienne et qui en majorité ont boycotté les élections.

Tableau 1
L'accroissement du nombre des députés partisans (1951-1972)

Année Législature	1951 7 ^e	1953 8 ^e	1957 9 ^e	1960 10 ^e	1964 11 ^e	1968 12 ^e	1972 13 ^e
Katâ'ib	3	1	2	6	4	9	7
an-Naggāda	-	-	-	1	-	1	-
P.S.P.	2	1	2	5	6	5	5
B.N.	3	3	5	4	3	6	3
P.N.L.	-	-	-	5	7	8	11
Union constitutionnelle	5	3	3	5	5	3	3
Tashnāq	2	1	2	4	4	4	4
al-Hay'atu l-Wataniyya	-	-	-	1	-	-	-
M.A.N.	-	-	-	-	-	1	1
Total des partisans	15	9	15	31	29	37	34
Total des sièges	77	44	66	99	99	99	99
% des partisans	19	20	23	31	29	37	34

De tous les partis libanais, seul Kataeb est parvenu en 1968 à étendre son assise électorale et à briser les barrières régionales. Sa progression a été difficile, puisque ce n'est qu'en 1960 que son président, Pierre Gemayel, a été élu à Beyrouth, dans une circonscription qui n'est pas celle de son origine familiale. Aucun des 53 candidats Kataeb de 1943 à 1972 n'est de religion non chrétienne. Sur les 53 candidatures, on compte 39 maronites.

Le Parti Socialiste Progressive (P.S.P.) vient au second rang après celui des Kataeb dans la voie de l'extension nationale. Sur le plan régional, ce parti a présenté aux scrutins de 1957 et de 1964 des candidats dans les cinq *mohafazats* – avec un décalage en faveur du Mont-Liban – mais aucun n'a réussi au Nord et au Sud. Sur le plan confessionnel, son éventail des candidatures est multi-confessionnel. Sur un total de 56 candidatures de 1951 à 1972, on compte : 14 maronites, 12 grecques-orthodoxes, 11 sunnites, 10 druzes, 5 chiïtes, 4 minoritaires et 1 grecque-catholique. L'éventail confessionnel de ce parti est plus large que celui des Kataeb, mais l'éventail régional est par contre plus réduit.

Le parti des Kataeb, qui se caractérise par sa machine organisationnelle, surtout durant les campagnes électorales, a essayé plus que d'autres formations d'édifier des structures partisans modernes. Son plus grand exploit aura été de faciliter l'émergence de nouvelles élites politiques au sein des communautés chrétiennes, et surtout de la communauté maronite. Mais la plupart des partis au Liban vivent le dilemme, inhérent à leur création, du leader fondateur.

Parmi les députés affiliés à des partis et dans toutes les législatures, on compte bien plus de chrétiens que de non chrétiens (chiites, sunnites et druzes). Cet écart tendait même à s'accroître avec la progression des partis à composition chrétienne, notamment les Kataeb et le Parti National Libéral (P.N.L.); passant de 10-5, 6-3, 12-3 dans les 7^e, 8^e et 9^e législatures, à 24-5, 30-7 et 25-9 dans les 11^e, 12^e et 13^e. Dans les sept législatures considérées, on compte au total 130 partisans chrétiens contre 40 non chrétiens.

Quelle est l'explication de cet écart élevé qu'on retrouve dans toutes les législatures? Cet écart ne dérive pas de la loi électorale qui prévoyait la répartition des sièges à raison de 6 députés chrétiens pour 5 non chrétiens, mais s'explique par des raisons à la fois historiques et socio-économiques. Il est certain que les communautés chrétiennes, et principalement maronite, dans un but d'autodéfense, se sont davantage intégrées dans des partis. Certains auteurs vont même jusqu'à dire que les chrétiens sont plus intéressés au système politique en vigueur (L. Zuwiyya Yamak, 1966, 143-166). Du point de vue socio-économique, les *mohafazats* de la Békaa et du Sud, considérés comme moins développés que ceux de Beyrouth et du Mont-Liban et dans lesquels on compte le moins de candidatures partisans, sont des régions où la majorité des électeurs sont non chrétiens : sur les 33 sièges de la Békaa et du Sud, 22 reviennent aux non chrétiens et 11 aux chrétiens. Il est certain que le sous-développement explique en partie la faible intégration des électeurs et des candidats et, par suite, des députés dans les partis.

Le summum de l'action partisane a été atteint lors des cinq ou six années qui ont précédé le déclenchement des conflits en 1975. Cette étape a connu une activité partisane fort dense. La couche sociale la plus engagée dans les partis et formations politiques de cette période est celle de la jeunesse des écoles secondaires et des universités. Le mouvement étudiant à l'Université Libanaise est un bon indicateur de la situation des partis politiques au Liban au cours de la première moitié des années soixante-dix. La présence de la résistance armée palestinienne a eu un grand impact sur l'action partisane, parmi les forces politiques opposées à la lutte palestinienne armée à partir du territoire libanais.

Les partis politiques libanais ont eu des contributions positives dans l'action politique en période de paix. Parmi celles-ci, le renouvellement de la vie politique grâce à l'émergence de nouvelles élites. Les partis étaient aussi les mieux structurés par rapport à l'ensemble des forces politiques. Le Liban a également atteint vers 1975 le plus haut niveau d'action politique non confessionnelle, d'interaction et de convivialité parmi les diverses couches sociales, dans l'action politique comme dans les lieux de travail, d'habitat et d'éducation.

3. L'étape de la guerre (1975-1990)

Durant les années de conflit, les partis politiques ont été les bras armés de la machine de guerre. Mais on ne peut comprendre la conflagration et le rôle des partis en faisant abstraction des conflits régionaux, et surtout du conflit israélo-arabe. La plupart des partis qui ont participé aux affrontements armés ont connu des divisions internes (*intifadat*) dont le règlement a été souvent sanglant. La violence inter-partisane et intra-partisane, en dépit de l'unité des objectifs déclarés, a nui aux partis eux-mêmes, à la société, et surtout à la base populaire que les partis entendent défendre et protéger.

Les années de guerre ont vu l'émergence de nouveaux partis et la disparition d'autres qui étaient actifs durant la guerre. Le plus grand changement est intervenu au sein de la communauté chiite avec l'émergence du Hizbollah en tant que force politique et militaire qui rivalise avec le mouvement Amal dont la création est antérieure à la guerre. D'autres partis n'existent plus sur la scène pour des raisons militaires ou politiques, dont les Murabitoun qui avaient une base sunnite à Beyrouth, le Mouvement du 24 novembre et le Mouvement de l'Unité islamique à Tripoli qui avait une base sunnite. Dans la phase finale, on voit la disparition des Gardiens du Cèdre, formation à base chrétienne. Deux autres partis, actifs avant et après la guerre, ont gelé leur action : le Mouvement de l'action communiste, et le Tanzim à base chrétienne et actif surtout durant la guerre des deux ans (1975-1976). Nombre de partis nassériens locaux ont aussi gelé leur action.

4. L'étape d'après-guerre et de la mise en application de l'Accord d'entente nationale du 22 octobre 1989.

Dans la période d'après-guerre, les partis affrontent le problème de leur réhabilitation en tant que forces politiques jouant un rôle positif et efficace en société et dans la vie politique (F. el-Khazen, 1996). Le grand défi réside dans le passage de l'état milicien à l'exercice démocratique du pouvoir au sein du parti et dans la vie politique. Les partis semblent incapables de renouveler leurs bases populaires par la mobilisation d'une nouvelle génération de jeunes. Or des développements profonds sont survenus dans la région : l'évolution du conflit arabo-israélien, la fin de la guerre froide, la fragmentation de l'Union soviétique et le recul des idéologies.

La représentation partisane au Parlement est aujourd'hui fortement déséquilibrée, avec l'exclusion de partis comme les Kataeb, le Parti National Libéral, le Bloc National, et de courants d'opposition, comme le courant aouniste (tableau 2). Dans quelle mesure le Parlement est-il un lieu permanent de dialogue, grâce à la parité de représentation entre chrétiens et musulmans, instituée par l'accord de Taef, et dans le respect de l'équilibre traditionnel de représentation de toutes les communautés ?

Tableau 2
La représentation partisane dans les Parlements de 1992 et 1996

	Beyrouth 92 / 96	Mont-Liban 92 / 96	Nord 92 / 96	Sud 92 / 96	Békaa 92 / 96	Total 92 / 96
Tachnag		1 / 1				1 / 1
Baath			1 / 1	1 / -	- / 1	2 / 2
Hizbollah	1 / -	1 / -		2 / 4	4 / 3	8 / 7
Parti national syrien	1 / 1	2 / 2	2 / -	1 / 1	- / 1	6 / 5
Amal	- / 1			4 / 6	1 / 1	5 / 8
Jama'a Islâmiyya	1 / -		2 / 1	-		3 / 1
Jam'iyyat al mashârî 'al-khairiyya al islâmiyya	1 / -					1 / -
Parti socialiste progressiste		4 / 4				4 / 4
Parti des travailleurs		1 / 1				1 / 1
Tajamu 'al-lijân wa-l- rawabith	1 / 1					1 / 1
al-tanzîm al-sha 'bî al nâsiri				1 / 1		1 / 1
al-wa'd		2 / 2				2 / 2
Hanshag	1 / 1					1 / 1
Association générale de bienfaisance arménienne	- / 1					- / 1
Makassed	- / 1					- / 1
al-Marada			1 / 1			1 / 1
Total	6 / 6	11 / 10	6 / 3	9 / 12	5 / 6	37 / 37

II. Renouveau des approches du phénomène partisan libanais

Les partis politiques au Liban ont été appréhendés jusqu'à maintenant selon trois approches qui n'ont pas aidé à comprendre la complexité du phénomène partisan libanais :

1. L'approche moderniste considère que les partis sont une forme moderne d'action politique, à la différence des structures tribales, familiales et communautaires. L'exemple des partis nazi et fasciste a infirmé cette assertion. Mais la croyance dans la modernité du phénomène partisan persiste durement dans une culture politique libanaise jacobine. Or l'allégeance à une communauté est aussi légitime que l'affiliation à un parti, et l'une et l'autre peuvent menacer les libertés individuelles et collectives. La professionnalisation à outrance de partis politiques libanais, avec un extrémisme qui dépasse de loin celui des organisations religieuses les plus radicales des communautés religieuses proprement dites, contredit l'approche moderniste. Des partis politiques seraient en effet

plus enclins à exploiter les atavismes religieux dans un but de mobilisation que des associations familiales, tribales ou religieuses non engagées directement dans la compétition politique et qui, de par leur tradition, conservent de solides liens inter-communautaires. Même les partis qui se disent laïcs ont été durant la guerre entraînés dans la mobilisation confessionnelle, en tant que moyen privilégié pour accéder à quelque pouvoir de fait.

2. Il est aisé de prétendre que les partis sont un instrument de démocratisation. De fait, « historiquement les partis sont nés quand les masses populaires ont commencé à entrer réellement dans la vie politique » (M. Duverger, 1951, 466). Déjà deux auteurs célèbres, et malheureusement peu connus et peu enseignés au Liban, Moisei Ostrogorski et Roberto Michels, mettaient en garde contre les risques anti-démocratiques des partis. Ostrogorski s'inquiète des pouvoirs exorbitants de l'Organisation qui se forge et cherche les moyens de sauvegarder les droits des citoyens. Pour éviter le risque de partitocratie, il invente une solution qui représente, en 1903, l'avis du meilleur expert du temps sur les partis politiques : « Le parti, entrepreneur général des nombreux et variés problèmes à résoudre, présents et à venir, écrit Ostrogorski, ferait place à des organisations spéciales, limitées à leurs objets particuliers. Il cesserait d'être un amalgame de groupes et d'individus réunis dans un accord fictif, et constituerait une association dont l'homogénéité serait assurée par son but unique. Le parti qui maintenait ses membres comme dans un étau, une fois qu'ils y étaient entrés, ferait place à des groupements qui se formeraient et se reformeraient librement selon les problèmes changeants de la vie et les jeux d'opinion que ceux-ci amèneraient. Des citoyens qui se seraient séparés sur une question feraient route ensemble sur une autre question ». Il s'agit pour Ostrogorski de ne pas vouer un culte permanent à ce qui est transitoire, de refuser l'institutionnalisation des courants d'opinion, de maintenir les agrégats de citoyens à l'état fluide en les empêchant de se solidifier (M. Ostrogorski, 1903, 618-620). Quant à Roberto Michels, il décrit les tendances oligarchiques au sein des partis. « La révolution sociale, dit-il, n'apporterait aucune modification à la structure intérieure de la masse. La victoire des socialistes ne sera pas celle du socialisme, lequel périra au moment même où triompheront ses sectateurs » (R. Michels, 1914, 294-296).

3. En vertu d'une approche anti-communautaire, le système politique libanais est qualifié de sectaire et de rétrograde à cause de son régime pourtant empirique et normatif sous maints aspects de partage du pouvoir. Cette approche n'a pas contribué à une compréhension en profondeur des partis. La vie partisane au Liban constitue un laboratoire pour une recherche comparée qui n'a pas encore été écrite. La recherche sur les partis au Liban a négligé l'étude de la fonction des partis et des autres forces politiques en vue d'une plus grande efficacité et stabilité, la relation des partis avec l'Etat, et la corrélation entre les partis et le régime électoral dans un système non exclusivement majoritaire et compétitif.

La nouvelle littérature politique concernant la fin des idéologies, la fin de l'histoire et le concept, aujourd'hui à la mode dans les pays arabes, de société civile traduisent les appréhensions et inquiétudes quant aux risques de partitocratie. Des structures partisans, d'apparence moderne, ne sont que des instruments attrayants de la lutte confessionnelle. Nous sommes aujourd'hui bien nantis au Liban, et dans d'autres pays arabes, de partis face auxquels des organisations proprement religieuses s'avèrent des agents d'ouverture, de concorde et d'Etat de droit.

Il faudra donc emprunter une approche moins exclusive sur les partis libanais en tant qu'instrument de modernité et de démocratie, une approche relative, ouverte et sans préjugé à l'égard d'autres structures, dont les organisations religieuses, les groupes parlementaires et les organisations professionnelles et socio-économiques, structures qui peuvent jouer le rôle de substituts efficaces ou, du moins, un rôle équilibrant.

Le désengagement politique de plus en plus accentué dans le monde à l'égard des partis, les nouvelles conditions de la citoyenneté, et le fait que le corps électoral n'est pas exclusivement influencé par les partis justifient une nouvelle approche du phénomène partisan. Bahige Tabbara, ministre de la Justice, adopte dans sa thèse en 1954, intitulée *Les forces politiques actuelles au Liban*, un plan équilibré en trois parties incluant les communautés religieuses et groupements minoritaires (ch. 1), les féodalités et personnalités politiques (ch. 2), et les partis politiques (ch. 3). Les partis, avec une machine moderne et devenus des instruments de combat confessionnel, et les partis qui ne sont que des coalitions de personnalités doivent nous inciter, après une expérience de plus d'un demi siècle, à penser le problème des partis et forces politiques au Liban de façon neuve, puisé du réel et créative. Il est aisé de dire : "ce ne sont pas des partis!", et de fuir le vrai problème socio-politique en préconisant une loi sur les partis. Le problème n'est pas exclusivement juridique. Il est socio-politique, avec ses latitudes et ses contraintes.

L'étude renouvelée des partis et forces politiques dans le Liban d'aujourd'hui se justifie par plusieurs considérations :

1. Bouclier de la société civile.

La société civile libanaise, qui se compose de toutes les associations volontaires non directement liées à l'appareil gouvernemental, est vivante dans le pays grâce à la structure multicommunautaire et à la liberté des associations dont la fondation est soumise au régime du récépissé du ministère de l'Intérieur, fait unique par rapport à tous les autres pays arabes. La société civile libanaise, qui a réagi contre un système sophistiqué de guerres à l'encontre

de partis militarisés et de pouvoirs de fait, risque d'être pénétrée par un pouvoir totalitaire à défaut de forces politiques qui défendent, soutiennent et introduisent les aspirations et attentes de la société dans le processus de législation et de décision.

Les tentatives pour transformer *de facto* le régime du récépissé (*'ilm wa khabar*) en ce qui concerne la fondation des associations en permis (*tarkhîs*), l'ingérence du pouvoir dans les affaires syndicales et les tentatives pour contrôler, au-delà des exigences libérales de l'organisation, les médias audio-visuels, montrent l'exigence impérieuse de forces politiques pour la protection et l'efficacité de la société civile.

Dans un contexte où la référence à l'Etat de droit est perturbée, les organisations communautaires, grâce à leur légitimité sociale, jouent un rôle positif pour la défense des libertés. Il est significatif que plusieurs leaders religieux aient été durant les guerres au Liban victimes d'attentats et que les pouvoirs de fait aient fait obstacle à la réunion de sommets intercommunautaires.

2. Polarisation des engagements.

La société libanaise d'après-guerre, comme il ressort de plusieurs enquêtes par sondage, souffre d'une désaffection par rapport au politique en soi, ou du politique tel qu'il s'exerce sur la scène publique. Malgré l'émergence d'une citoyenneté renouvelée et en gestation, grâce aux souffrances communes, la lassitude, la persistance d'un contexte régional contraignant et le souvenir des vexations et abus partisans et miliciens provoquent un repli et une tendance à la dé-participation par rapport à la chose publique.

La politique, en terme de pouvoir, est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde, selon Paul Valéry. En termes de gestion de la chose publique (d'où le terme ré-publique, *res publica*), la politique constitue la base et le summum de la citoyenneté. Stimuler la participation à la chose publique est une exigence indispensable à la reconstruction, au développement humain durable (Sustainable Human Development) et, plus généralement, à la démocratie. Les partis et forces politiques sont, en plus des diverses associations volontaires, universités, organisations sociales et médias, des cadres de polarisation des débats publics et des engagements.

3. Dévalorisation et perturbation du système des partis.

Les guerres au Liban ont fortement renfloué les partis ou certains d'entre eux en tant qu'acteurs et négociateurs pour la perpétuation du conflit ou sa régulation, mais elles les ont aussi fortement ébranlés dans leurs rapports mutuels, leurs structures internes et leurs relations avec la population.

La crise des partis est cependant mondiale. Les expériences de partitocratie dans le monde, le développement par l'éducation de l'esprit critique de citoyens qui ne sont plus des sujets, l'accélération encore plus accentuée de l'histoire depuis les années quatre-vingt, la fin des grandes idéologies politiques

et, plus généralement, l'émergence des politiques et programmes en faveur de la citoyenneté, des droits de l'homme et de la culture démocratique, se répercutent sur la nature, la forme et la durée de l'engagement des citoyens. Les organisations partisans, les programmes politiques et les idéologies de mobilisation ont désormais leurs dates d'expiration face aux mutations profondes des mentalités, des données, des conflits et des perspectives de règlement.

Les partis politiques dans le monde ont aujourd'hui de la peine à vivre les mutations, à l'âge de l'éphémère et du prêt-à-jeter sans verser dans l'opportunisme. Les partis politiques dans le monde arabe ont encore plus de peine à engager d'autres combats, à l'âge du processus de paix au Moyen-Orient, de la fin des surenchères, et des expériences douloureuses des nationalismes et des intégrismes. Au Liban, pays riche par ses traditions pluralistes libérales, les partis politiques ont de la peine à oublier quelque peu leurs origines identitaires et le dualisme conflictuel de leurs idéologies : Petit Liban et Grand Liban, libanisme et arabisme, progressisme et isolationnisme..., autant d'expressions certes de la réalité historique libanaise, mais aussi autant d'impasses s'il s'agit de consolider un pluralisme démocratique assumé et vécu. Les Libanais sont aujourd'hui plus assoiffés de rencontre et d'échange sur la base contractuelle d'une communauté de destin et d'intérêts, et non de divergences irréconciliables entre des identités, des origines lointaines et des appartenances primaires.

L'approche en faveur de la pacification et de la démocratie au Liban passe par les partis. Les partis libanais seront-ils des agents conflictuels disposés à transformer à tout moment le pays en terrain d'affrontement dans des querelles d'origine, d'identité et d'allégeance, querelles qui pour la plupart n'ont de solution que dans le sens naziste de la grande solution, c'est-à-dire l'extermination ? Ou seront-ils, compte tenu de l'évolution du pluralisme dans le monde et des expériences identitaires explosives et ratées, des agents de promotion de la chose publique, de la citoyenneté et de l'Etat de droit, dans des rapports dialectiques permanents et mobiles avec les aspirations et attentes des citoyens ? On ne peut plus demander aux gens, nulle part au monde, un engagement intangible et à vie pour une organisation politique ou pour une doctrine structurée et figée. Déjà l'institution du mariage, engagement pour le meilleur et pour le pire, est perturbée, ce qui est fort déplorable.

Les citoyens s'engagent aujourd'hui pour une politique à courte ou moyenne échéance, pour un projet, pour une trajectoire d'actions politiques ponctuelles. Avec le développement de l'éducation et, dans certains pays, le développement de la culture démocratique, l'engagement des citoyens n'est plus entier, ni absolu. Il est assorti de réserves. La confiance dans le politique et la politique est ébranlée, tout comme la confiance superficielle d'autrefois dans le progrès de la science et son aptitude à résoudre tous les problèmes physiques et métaphysiques de l'humanité. Les risques de dérapage du politique sont inhérents au politique. « Le pouvoir sans l'abus manque de charme », dit encore Paul Valéry. La prudence, vertu suprême du citoyen, s'exerce désormais à

l'égard des gouvernants, comme à l'égard de toute instance détentrice d'une part de pouvoir ou qui lutte pour le pouvoir.

Nous reprenons ici les propos du regretté Joseph Moghaizel, ministre, député, président de la commission parlementaire des droits de l'Homme, président de l'Association libanaise des droits de l'Homme et un des fondateurs du Parti Démocrate :

« Il est temps que nous réfléchissions à nouveau notre vie politique et de penser sérieusement à la réforme des partis politiques. L'avenir du Liban restera incertain, pour ne pas dire sombre, à défaut d'une rénovation, passant du verbe à la réalité. Tous les partis durant la guerre ont perdu le rôle attendu d'eux. Le problème, fort actuel, concerne au plus haut point la jeunesse et l'avenir de la démocratie dans le pays [...]. L'absence de groupe majoritaire au Parlement rend la manipulation aisée pour celui qui en est capable. On peut faire pression sur les individus ou les groupements pour les pousser dans telle ou telle direction [...], le Parlement étant incapable d'exprimer une politique majoritaire. Aussi la question se pose de savoir comment faire pour animer la vie politique au Liban à partir de la représentation nationale. »

III. Perspectives pour une renaissance partisane démocratique

Les perspectives de changement dans la structure partisane libanaise dépendent de trois facteurs :

1. Le volume de la circonscription électorale.

Dans le régime de la grande circonscription électorale, et dans une conjoncture régionale favorable, des partis politiques multicommunautaires ont été formés, dont le Destour et le Bloc National. La régression des partis multicommunautaires aurait commencé avec le rétrécissement des circonscriptions en faveur d'organisations fondées sur des lignes de clivage exclusivement communautaires. Certes les raisons du recul des partis multicommunautaires sont dues autant à des causes internes qu'externes, liées à la tension régionale. Comment faire émerger des partis sur des lignes de clivages socio-économiques? La réponse à ces questions constitue le point de départ en vue du changement.

2. L'émergence de formations communautaires et transcommunautaires.

De grandes organisations partisans ont vécu et persisté, en alimentant la peur et la prétention à protéger les Libanais contre un danger qui provient de l'autre et à récupérer des droits de l'autre. Les idéologies des partis au Liban sont pour la plupart des idéologies défensives de repli et de peur, peur pour

l'indépendance, l'entité, la libanité, l'arabité, et nouvellement de "la normalisation"... Cela s'explique pour le Liban, petit pays, nécessairement menacé. Les idéologies à contenu variable du repli et de la peur, chez des isolationnistes comme chez des progressistes suivant la terminologie de la guerre, sont relativement faciles avec des échos confessionnels de toute part.

On voudrait au moyen d'un processus autoritaire réorganiser les partis, alors que les partis représentatifs sont à l'image de la société, avec ses réalités et sa dynamique. Aujourd'hui les partis au Liban sont assimilés à des associations soumises au régime du récépissé quant à leur fondation. Il est normal et démocratique que dans une société multireligieuse, il y ait des partis confessionnels qui expriment des intérêts légitimes de leurs adhérents, mais il n'est pas normal que dans une société où les relations intercommunautaires sont solides, grâce aux traditions de convivialité, à l'exiguïté du territoire et aux intérêts culturels et socio-économiques enchevêtrés, que des partis communautaires accaparent la scène et usurpent d'autres types d'intérêts. Le dépassement de la politique confessionnelle passe d'abord par les partis. Le danger majeur pour le Liban réside moins dans le confessionnalisme, que dans la politique confessionnelle d'une élite partisane au sommet.

Nombre d'épouvantails du passé, réels ou fictifs, ont aujourd'hui disparu. Mais des dangers profonds subsistent contre lesquels il faut non pas éveiller les instincts d'autodéfense, mais le courage politique et le sens de la prospective et de la planification. On cite cette phrase de Cavour : « les questions non résolues sont sans pitié pour le repos des peuples ». Aujourd'hui, si l'aptitude des partis à infléchir véritablement le pouvoir dans le contexte régional actuel est relativement réduite, ils peuvent profiter du marasme de la conjoncture et des marges de liberté qu'elle leur laisse, pour imaginer, réfléchir et préparer l'avenir. Le déséquilibre de la représentation issue des élections de 1996 ne favorise par cette émergence. L'inégalité dans la représentation partisane au Parlement doit être compensée par d'autres groupements afin d'éviter ses répercussions sur les équilibres libanais fondamentaux. De nouveaux partis sont entrés pour la première fois sur la scène parlementaire et d'autres partis, pourtant bien ancrés dans l'histoire du Liban indépendant, sont sortis.

3. Le renforcement de l'Etat de droit.

L'administration qui ne remplit pas véritablement un service public et la paupérisation de la population créent inévitablement une structure partisane basée sur le clientélisme et la subordination, parfois sous des apparences modernes de partis fournisseurs de services sociaux. En outre, il n'est pas certain que le rôle des partis pour la défense des citoyens soit révolu. Il faudra élaborer une théorie empirique de l'armée en ce qui concerne la protection des citoyens dans des circonstances graves, en fédéralisant peut-être les brigades, ou en imaginant autre chose de pragmatique, mais qui ne soit pas des autodéfenses miliciennes partisans pour quinze nouvelles années.

Dans une démocratie, les partis vivent et respirent quand il y a véritablement une vie politique, c'est-à-dire débat public, participation, conscience de pouvoir infléchir les décisions, et contrôle réel des gouvernants. Dans le Liban occupé d'aujourd'hui, la participation politique, pourtant indispensable à la reconstruction dans tous les domaines, est en crise, pour plusieurs raisons, après plusieurs années de mobilisation politicienne, de militarisation milicienne effrénée, d'illusions et de désillusions, autant libanaises qu'arabes.

4. L'adaptation des partis, ou des plus imaginatifs d'entre eux, aux nouvelles mutations.

Il n'y a pas là reconnaissance d'un échec, mais un changement de l'intérieur, du fait que ce qui a été valable pour le passé ne l'est pas nécessairement pour l'avenir et parce qu'il appartient aux grands partis d'être en interaction avec une nouvelle génération de citoyens qui ont une vision différente de la chose publique qu'en 1920, 1943, 1975, 1980 et 1989. Les souffrances endurées ont produit une nouvelle génération de Libanais, avides d'Etat de droit et d'un aménagement plus rationalisé de la patrie commune. Or les partis libanais, aujourd'hui contestés, fragmentés ou en divorce avec leur base ou ce qui en reste, agités de l'intérieur par des mouvements réformistes et de rébellion (*intifadat*), sortent de la guerre avec toute l'apparence d'une volonté de reproduction à l'ancienne, sans effort d'autocritique ou d'analyse prospective de leurs rapports et de leur fonction à l'échelle globale dans une société en reconstruction.

Le substitut aux changements est la persistance de l'Etat incapable de se libérer de la tutelle des forces du passé pour affronter réellement les exigences du renouveau. Le substitut est aussi la persistance du sentiment de frustration et d'aliénation de la population, sentiment incompatible avec un climat démocratique. Est-il possible face à des mentalités nouvelles de continuer à gérer la chose publique avec des idées et des méthodes du passé?

L'unité des sociétés de concordance ne réside pas seulement dans un système rationalisé de partage du pouvoir, une élite consciente des latitudes et limites du système, mais aussi dans l'existence d'organisations suffisamment représentatives et capables de négocier et de contenir les effets négatifs du pluralisme. L'avenir de la paix intérieure et de la démocratie libérale au Liban dépendra ainsi des partis et forces politiques qui, malgré toutes les réserves et les contraintes d'une histoire riche et mouvementée, ont été des piliers du pluralisme démocratique au Liban.

Les idéologies, les structures et les rapports entre les partis sont générateurs de conflits ou de paix, de professionnalisation à outrance et de prêt-à-porter conflictuels ou au contraire de concordance dans le cadre d'une compétition

régulée par le droit. Quand les partis sont liés à leur base, ils sont des agents concrets d'agrégation des intérêts, de participation politique et de limitation du pouvoir. A défaut, ils menacent la démocratie, surtout dans un système consensuel, par une partitocratie au sommet.

Par-delà les scandales qu'on révèle sur la vie privée de tel monarque, président, prince héritier ou ministre, il faudra désormais prendre en compte cette conviction profonde que la chose publique, à tous les niveaux, implique de la part de celui qui en est chargé désintéressement, abnégation et sacrifice d'intérêts exclusivement privés. Les médias et les politiciens exploitent le phénomène pour le sensationnel ou pour se débarrasser de politiciens rivaux, mais le phénomène est révélateur d'un changement dans la perception du politique en tant que gestion de la chose publique et non trafic d'influence. C'est dire que la valorisation de l'engagement et la réconciliation des partis avec leurs bases populaires exigent, non seulement une réadaptation à des données nouvelles, mais aussi une forte crédibilité. D'une façon consciente ou implicite, l'éthique démocratique est désormais partie intégrante de la légitimité populaire.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOUJAOUDE J., 1985, *Les partis politiques au Liban*, Kaslik, Liban, Université Saint-Esprit.
- Cercle Culturel Arabe, 1970, *al-Ahzâb wa-l-tanzîmât wa-l-qiwa al-siyâsiyya fî Lubnân* (Partis et forces politiques au Liban), Beyrouth, 342 p.
- DOUENCE J. C., 1971, *Régime libanais et polyarchie*, conférence à l'Association libanaise des sciences politiques, 16 juin 1971, inédit.
- DUVERGER M., 1951, *Les partis politiques*, Paris, Colin, 476 p.
- EAST R., TANYA J. (ed.), 1993, *Political parties of Africa and the Middle East : A Reference Guide*, Harlow, Essex, Longman.
- EL-KHAZEN F., 1996, "Tajribat al-ahzâb al-siyâsiyya fî Lubnân", (L'expérience des partis politiques libanais), in A. Messarra (dir.), *Partis et forces politiques au Liban*, Beyrouth, Fondation libanaise pour la paix civile permanente, en coopération avec Konrad Adenauer Stiftung, Librairie Orientale, 592 p., 359-392.
- GEORGES L. et MOKDESSI T., 1959, *Les partis libanais en 1959*, Editions L'Orient et al-Jarida, 190 p.
- MESSARRA A., 1976, *La yasâr wa la yamîn fî Lubnân (Ni Gauche ni Droite au Liban)*, al-Hawadess, n° 1042.
- MESSARRA A., 1977, *La structure sociale du Parlement libanais*, Beyrouth, Institut des sciences sociales, Université Libanaise, 384 p.
- MESSARRA A., 1994, *Théorie générale du système politique libanais*, Paris-Cariscrypt et Beyrouth-Librairie Orientale, 406 p.
- MESSARRA A. (dir.), 1996, *Partis et forces politiques au Liban : Engagement et stratégie de paix et de démocratisation pour demain*, Beyrouth, Librairie Orientale, 592p. (en arabe, avec des synthèses en français)

- MICHELS R., 1914, *Les partis politiques (Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties)*, Paris, Flammarion.
- OSTROGORSKI M., 1903, *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, Paris, Calmann-Lévy, rééd. Seuil, Points-Pol., n° 100.
- SULEIMAN M., 1976, *Political parties in Lebanon (The Challenge of Fragmented Political Culture)*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 326 p.
- TABBARAH B., 1954, *Les forces politiques actuelles au Liban*, thèse, Faculté de Droit de Grenoble, 325 p.
- TACHAU F., 1994, *Political Parties of the Middle East and North Africa*, Westport, Conn., Greenwood Press, 711 p.
- YAMAK L. Z., 1966, "Party politics in the Lebanese political system", in Binder L. (ed.), *Politics in Lebanon*, New York, John Wiley and Sons Inc, 346 p.